



**COMMUNE DE GROSBOUS**

1, rue de Bastogne L-9154 Grosbous

[www.groussbus.lu](http://www.groussbus.lu)

**KlimaPakt** | EUROPEAN  
ENERGY  
AWARD  
Meng Gemeng engagéiert sech

Dossier traité par : Steve Beckers Tél : 83 80 22-31 E-mail : [service.technique@groussbus.lu](mailto:service.technique@groussbus.lu)

Grosbous, le 24 août 2022

# AVIS

Conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que par arrêté de Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale du 08 août 2022, réf. 3A/2022/1887/180, **l'autorisation en vue de**

**l'exploitation d'un palan marqu LIFTKIT, type 071/53, numéro de construction J10601**, sur un terrain situé dans la commune de Grosbous et inscrit au cadastre comme suit : **n°(s) 322/4578, section A de Grosbous, à l'adresse Rue de Schandel à Grosbous (station de pompage Heidebiery),**

**a été délivrée** à la Distribution d'Eau des Ardennes (DEA) de 18, Rue de Schandel L-8707 Useldange.

Le public pourra consulter le texte de la décision à la maison communale pendant toute la durée d'exploitation de l'installation/l'établissement.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre la décision est ouvert devant le tribunal administratif qui jugera comme juge de fond. Ce recours doit être interjeté, sous peine de déchéance, par requête d'un avocat à la cour dans le délai de quarante jours, qui commence à courir à dater du jour d'affichage de la décision.

Le présent avis restera affiché pendant la durée de 40 jours à partir du **26.08.2022** jusqu'au **05.10.2022**.

Pr. Le collège des bourgmestre et échevins,

Le bourgmestre,

le secrétaire,

